

pour les meilleurs apprentis. Ceux-ci, d'ailleurs gagneraient-ils davantage, la caisse du Patronage n'en bénéficie pas, puisque, comme nous l'avons dit précédemment, la maison leur laisse l'excédent des deux dollars affectés aux fonds communs. Or, en établissant la balance des comptes d'après ces données qui ont le tort d'être rigoureusement exactes, on constate que les recettes totalisées du salaire des jeunes gens ne couvrent que les deux tiers à peine des frais que nécessite leur entretien. Quel est l'hôtel qui prendrait de tels locataires alors que la plus modique pension privée se tarife à trois dollars par semaine pour la table et le lit seulement ? Les souscriptions qui seraient la ressource par excellence de l'œuvre ne datent que d'hier et partant sont encore peu nombreuses. C'est à la Société Saint-Vincent-de-Paul que revient l'honneur de cette généreuse et exemplaire initiative. Accédant avec bienveillance à une demande du Révérend Frère Directeur, présentée par le Comité Protecteur du Patronage, le Conseil Privé de la Société a voté en faveur des jeunes apprentis, au nom des différentes Conférences canadiennes-françaises de la ville une subvention annuelle de 2½% sur les fonds de secours respectifs de chaque Conférence. En outre, grâce à la sympathie qu'inspire l'œuvre, sitôt qu'elle est connue et comprise, grâce aussi au prosélytisme convaincu et convaincant de Messieurs les membres du Comité Protecteur, un certain nombre de familles de la classe aisée (une cinquantaine environ) ont tenu à se faire inscrire comme souscripteurs à la suite des Conférences. C'est encourageant, sans doute, mais pour répondre aux nécessités de la situation, pour mettre l'œuvre sur un bon pied, au lieu de 50 souscripteurs, il en faudrait 300.

Pour équilibrer son budget, le Patronage, comme toutes les